



Question écrite du conseiller communal E. DE BOCK relative au coût de la composition du cabinet du bourgmestre

Dans la dernière question écrite relative à la composition du cabinet du bourgmestre, il avait été demandé de ventiler les montants par ETP.

La ventilation a été faite, mais aucun montant n'était indiqué, permettant de comprendre l'augmentation du coût ces dernières années.

Serait-il possible dès lors de disposer du montant pour chacun des ETP ?

Par ailleurs, il aurait été judicieux de mentionner dans la réponse, pas seulement les mauvais élèves de la classe qui dépensaient plus que nous dans le personnel du cabinet du bourgmestre, mais également ceux qui dépensaient moins. A cet égard, l'exemple d'Auderghem qui n'a aucun collaborateur mis à disposition est très relevant.

Réponse :

Concernant les dépenses liées au personnel du Cabinet du Bourgmestre, vous trouverez en annexe un tableau reprenant les montants pour les 5 dernières années.

Compte tenu des dispositions du RGPD, il ne nous est pas possible de transmettre les montants pour chaque collaborateur dans la mesure où il s'agit de données à caractère personnel facilement identifiables vu la taille de l'équipe et les profils différents. Nous vous renvoyons par conséquent aux échelles barémiques reprises dans notre statut pécuniaire joint en annexe.

Il nous a semblé encore plus judicieux de comparer notre commune à celles qui lui sont comparables, c'est à dire à tout le moins des communes qui comptent plus de 50.000 habitants

Charge totale relative au personnel du cabinet du Bourgmestre de 2019 à 2023 :				
2019	2020	2021	2022	2023
238.121,14 €	245.859,02 €	266.427,18	281.811,61 €	293.886,95 €
Attaché 4/5è A1.1 entrée 25/02/19	Attaché 4/5è A1.1	Attaché 4/5è A1.1, Congé de maternité au 13/11/21	Attaché 4/5è A1.1, Congé de maternité, IC complète et maladie de longue durée	Attaché 4/5è A1.1, maladie de longue durée sortie le 19/09/23 remplacé par Secrétaire administratif TP B1 entrée 06/03/23
Attaché de cabinet 1/2 tps A1.1 sortie 30/04/19				
Chef de Cabinet TP A4 puis A6 au 01/03/19	Chef de Cabinet TP A6	Chef de Cabinet TP A6	Chef de Cabinet TP A6	Chef de Cabinet TP A6
Assistant administratif TP C2	Assistant administratif TP C3 au 01/01/20 - IC 4/5èmes du 01/04/20 au 31/08/20	Assistant administratif TP C3	Assistant administratif TP C3	Assistant administratif TP C3 - remplacé par un assistant administratif C1 TP du 03/04/23 au 21/05/2023 - remplacé par Secrétaire administratif TP B1 au 20/11/23
Adjoint administratif TP D3, devient Assistant administratif C2 au 01/07/19	Assistant administratif TP C2 puis C3 au 01/10/20	Assistant administratif TP C3	Assistant administratif TP C3	Assistant administratif TP C3
	Dont:	Dont:	Dont:	Dont:
	Chèques repas à p. de 10/20 : 1058,11 €	Chèques repas : 3.775,79 €	Chèques repas : 3.662,30 €	Chèques repas : 5.044,30 €
	Index de 2%	Revalorisation barémique	Revalorisation barémique	Revalorisation barémique
		Index de 2%	5 Index de 2%	2 Index de 2%
		11ème pilier pour les contractuels : 3.071,93 €	11ème pilier pour les contractuels : 3.067,55 €	11ème pilier pour les contractuels : 5.065,93 €